

Formulaire de demande du Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 (PAIEC) (électricité)

Directives

Veillez remplir une demande pour les impayés d'électricité liés à votre résidence principale (endroit où vous résidez pendant plus de 6 mois chaque année). Vous n'avez pas droit au financement du Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 (PAIEC) pour plusieurs résidences. Si vous avez déjà déposé une demande et reçu un financement en vertu du Programme AIEC, vous pouvez déposer une fois de plus une demande pour votre résidence principale, à concurrence du montant combiné total de 750 \$. Si vous avez un service de gaz naturel, vous pouvez faire une demande distincte de financement du PAIEC par l'entremise de votre service public de gaz naturel. Ce programme est destiné à fournir de l'aide aux ménages qui ont été touchés financièrement par la COVID-19.

Une fois que vous aurez inscrit vos renseignements, veuillez signer ce formulaire et fournir votre consentement comme suit :

- (a) si vous envoyez le formulaire de façon électronique, en tapant votre ou vos noms dans la section 4; ou
- (b) si vous envoyez le formulaire par la poste, en imprimant le formulaire dûment rempli et en signant la section 4 à la main. Veuillez vous assurer que les renseignements que vous fournissez sont complets et à jour.

Une fois rempli, le formulaire peut être envoyé par courriel, ou imprimé puis posté à votre entreprise de services publics. Votre entreprise de services publics pourrait offrir d'autres façons de soumettre votre demande, y compris, dans certains cas, par téléphone. Veuillez consulter le site Web de votre entreprise de services publics ou la joindre pour obtenir plus de détails.

Le financement au titre du PAIEC est restreint, et le fait de déposer une demande ne garantit pas que votre entreprise de services publics dispose encore de montants de financement. Les demandes seront traitées dans l'ordre de leur réception. Pour obtenir de l'information sur les programmes d'aide relative aux frais d'électricité pour les ménages à faible revenu, veuillez visiter le [site Web](#) de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Admissibilité au programme

Vous êtes admissible si, à la date de votre demande, vous avez des impayés dus pour au moins une facture d'électricité depuis le 17 mars 2020, soit la date initiale où la situation d'urgence a été déclarée dans la province en raison de la pandémie de COVID-19.

Si vous avez déjà reçu du financement en vertu de ce programme et que vous déposez une nouvelle demande parce que vous avez toujours des impayés dus, vous pourriez être admissible à un financement supplémentaire, jusqu'à concurrence d'un montant combiné total de 750 \$.

En cas d'inadmissibilité au Programme AIEC, vous pourriez tout de même être admissible à d'autres programmes d'aide aux impayés d'énergie. Veuillez consulter le [site Web](#) de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour plus de précisions. Vous pouvez également communiquer avec votre entreprise de services publics pour connaître vos options en cas d'impayés, notamment une entente de paiement des arriérés.

Section 1 : Avis et consentement

Lorsque vous faites parvenir ce formulaire dûment rempli à votre entreprise de services publics, cette entreprise recueille vos renseignements personnels conformément aux lois en vigueur en matière de confidentialité, notamment la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* ou la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du gouvernement fédéral, ainsi qu'en vertu du permis que lui a accordé la Commission de l'énergie de l'Ontario au titre de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

Vos renseignements personnels sont recueillis dans le but d'administrer le PAIEC, notamment, sans s'y limiter, pour déterminer votre admissibilité au PAIEC.

De plus, votre entreprise de services publics pourrait les renseignements personnels déjà obtenus de votre part aux fins d'administration de votre compte de services publics (p. ex. toute donnée concernant la facturation et le paiement de factures) , dans le but d'évaluer votre admissibilité au PAEIC et d'administrer ce programme.

Le financement au titre du PAEIC est fourni par le gouvernement de l'Ontario. Compte tenu de ce fait, pour vérifier et déterminer si vous êtes admissible au PAEIC et/ou, autrement, administrer ce programme, il pourrait être nécessaire que votre entreprise de services publics partage vos renseignements avec le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines. Si le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines demande quelque renseignement personnel que ce soit contenu dans ce formulaire afin de vérifier votre admissibilité au PAEIC ou pour répondre aux besoins d'audit liés à l'administration du PAIEC, votre entreprise de services publics a l'obligation de les lui fournir. Le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pourrait communiquer avec vous pour obtenir plus de renseignements dans le cadre de son audit. Nous vous encourageons à conserver tous les documents qui démontrent que vous êtes admissible au PAIEC.

En remplissant et envoyant ce formulaire de demande, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels comme décrits ci-dessus.

Les coordonnées de la personne qui peut répondre aux questions au sujet de la collecte des renseignements indiqués dans ce formulaire se trouvent sur le site Web de votre entreprise de services publics.

Section 2 : Exigences liées à l'admissibilité au programme

Le Programme AIEC est un programme ciblé conçu pour aider les clients qui ont des impayés dus pour des factures d'électricité en raison de la pandémie de COVID-19. Veuillez répondre aux questions suivantes pour vérifier si vous êtes admissible.

1. À la date à laquelle vous faites votre demande, avez-vous des impayés dus pour au moins une facture d'électricité depuis le 17 mars 2020, soit la date initiale où la situation d'urgence a été déclarée dans la province?

Oui ► J'ai des impayés dus pour au moins une facture d'électricité depuis le 17 mars 2020, soit la date où la situation d'urgence a été déclarée pour la première fois dans la province en raison de la pandémie de COVID-19.

Si vous avez répondu « Oui », votre entreprise d'électricité vérifiera cette information. Vous déclarez également avoir subi des répercussions financières en raison de la pandémie de COVID-19.

Non ► Si vous sélectionnez « Non », cela signifie que votre ménage ne répond pas aux critères d'admissibilité du programme.

2. Avez-vous déjà soumis une demande et reçu du financement en vertu de ce programme?

Oui ► J'ai déjà soumis une demande et reçu du financement en vertu de ce programme.

Si vous avez répondu « Oui » et que vous êtes admissible, le montant total combiné de votre financement précédent et du financement supplémentaire n'excédera pas le nouveau crédit maximum de 750 \$.

Non ► Si vous avez répondu « Non », vous pourriez être admissible à un financement pouvant atteindre le nouveau crédit maximum de 750 \$.

Section 3 : Renseignements sur le titulaire du compte de services publics

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir en main un exemplaire de votre facture à titre de référence.

Renseignements sur le compte de services publics : Veuillez écrire vos renseignements **exactement** comme ils apparaissent sur votre facture de services publics. Si les renseignements que vous indiquez ne sont pas identiques à ceux présents sur votre facture de services publics, il est possible que votre demande ne puisse pas être traitée tant que ces renseignements ne seront pas corrigés et vérifiés.

1. Votre entreprise de services publics

2. Renseignements sur le compte de services publics

Numéro de compte de services publics

Nom(s) complet(s) du titulaire du compte

Adresse du titulaire du compte desservie

3. Coordonnées (veuillez fournir le numéro de téléphone ou l'adresse courriel auxquels il sera le plus facile pour votre entreprise de services publics de vous joindre si elle a des questions sur votre demande) :

Numéro de téléphone (domicile, travail ou cellulaire)

Adresse courriel

Section 4 : Déclaration

En signant ci-dessous,

- a) je déclare que les renseignements que j'ai fournis dans cette demande sont exacts et véridiques; et
- b) je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes enseignements personnels tels que présentés dans ce formulaire.

Nom du titulaire du compte

Date (aaaa/mm/jj)

(signez à la main ou tapez votre nom)

Veuillez envoyer ce formulaire à votre entreprise de services publics par la poste ou par courriel. L'adresse courriel et l'adresse postale sont indiquées sur le site Web de votre entreprise de services publics. Votre entreprise de services publics pourrait offrir d'autres façons de soumettre votre demande, y compris, dans certains cas, par téléphone. Veuillez consulter le site Web de votre entreprise de services publics ou la joindre pour obtenir plus de détails.

Votre entreprise de services publics examinera cette demande et vous indiquera si vous êtes admissible au PAIEC. Si votre demande est approuvée, un montant de crédit unique apparaîtra sur votre prochaine facture ou la suivante, selon où vous en êtes dans le cycle de facturation.